



Article Annexe III

❶ Dernière mise à jour des données de ce texte : 06 septembre 2019

JORF n°0206 du 5 septembre 2019

Version en vigueur depuis le 06 septembre 2019

Annexe III

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU CAP

Epreuve d'Education physique et sportive : coefficient 1

1. Objectifs de l'épreuve

L'épreuve d'EPS permet de vérifier les compétences du candidat à :

- développer sa motricité ;
- s'organiser pour apprendre et s'entraîner ;
- exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter ;
- construire durablement sa santé ;
- accéder au patrimoine culturel sportif et artistique.

2. Critères d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- les capacités d'agir du candidat dans une situation donnée observables dans une pratique physique et sportive effective ;
- les connaissances acquises par le candidat sur les activités physiques, sur sa pratique sportive ou celle des autres ;
- les attitudes du candidat : sa manière d'être et d'entrer en relation avec le monde environnant, matériel et humain.

3. Modalités d'évaluation

a) Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Le contrôle en cours de formation s'organise en un ensemble certificatif comportant deux épreuves qui relèvent obligatoirement de deux champs d'apprentissage distincts. L'évaluation a lieu au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Chaque épreuve repose sur une activité physique et sportive, support de l'enseignement dans le champ d'apprentissage. Pour chaque champ d'apprentissage, une fiche précise le cadre de l'épreuve, les critères d'évaluation et les repères de notation. L'ensemble des fiches constitue le référentiel national d'évaluation publié par voie de circulaire.

Pour chaque épreuve, deux situations d'évaluation sont proposées : l'une en fin de séquence d'enseignement et l'autre au fil de la séquence.

L'ordre d'organisation des situations d'évaluation est laissé à l'appréciation et à l'initiative des équipes pédagogiques.

Situation d'évaluation 1 : en fin de séquence (notée sur 12)

La situation s'appuie sur une activité physique et sportive du champ d'apprentissage et permet d'apprécier le degré d'acquisition des AFLP (Attendus de Fin de Lycée Professionnel CAP) moteur et technique ci-dessous :

CA1 : réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée.

AFLP : Produire et répartir intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou battre un record

AFLP : Connaître et utiliser des techniques adaptées pour produire la meilleure performance possible

CA2 : adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains

AFLP : Planifier et conduire un déplacement adapté à ses ressources pour effectuer le trajet prévu dans sa totalité ; le cas échéant, savoir renoncer

AFLP : Utiliser des techniques efficaces pour adapter son déplacement aux caractéristiques du milieu

CA3 : réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui

AFLP : S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention

AFLP : Utiliser des techniques pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue

CA4 : conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner

AFLP : Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point

AFLP : Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marquer et mobiliser des moyens de défense pour s'opposer

CA5 : réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir

AFLP : Construire une motricité spécifique pour être efficace dans le suivi d'un thème d'entraînement en cohérence avec un mobile personnel de développement

AFLP : Mettre en lien des ressentis avec une charge de travail pour réguler cette charge de manière autonome

Situation d'évaluation 2 : au fil de la séquence d'enseignement (notée sur 8)

Cette situation évalue les AFLP du champ non évalués lors de l'épreuve de fin de séquence. L'enseignant de la classe retient le meilleur degré d'acquisition atteint par l'élève au cours de la séquence sur chacun de ces AFLP pour alimenter cette partie de la note de CCF.

Les candidats choisissent de répartir les 8 points sur deux des quatre AFLP de la situation 2 avec un minimum de 2 points pour une

AFLP. Cette répartition peut être distincte sur les deux épreuves.

CA1

- S'engager et persévérer seul ou à plusieurs dans des efforts répétés pour progresser dans une activité de performance.
- S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon déroulement d'une épreuve de production de performance.
- Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.
- Identifier ses progrès et connaître sa meilleure performance réalisée pour la situer culturellement.

CA2

- Sélectionner des informations utiles pour planifier son itinéraire et l'adapter éventuellement en cours de déplacement.
- S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une activité de pleine nature.
- Contrôler ses émotions pour accepter de s'engager dans un environnement partiellement connu.
- Se préparer, connaître les risques, respecter la réglementation et appliquer les procédures d'urgence à mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique pour s'y engager en sécurité.

CA3

- Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.
- Utiliser des critères simples pour évaluer la prestation indépendamment de la personne.
- Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.
- S'enrichir d'éléments de culture liés à la pratique abordée pour éveiller une curiosité culturelle.

CA4

- Persévérer face à la difficulté et accepter la répétition pour améliorer son efficacité motrice.
- Terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire ; intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.
- Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation.
- Connaître les pratiques sportives dans la société contemporaine pour situer et comprendre le sens des pratiques scolaires.

CA5

- Mobiliser différentes méthodes d'entraînement, analyser ses ressentis pour fonder ses choix.
- Coopérer et assurer les rôles sociaux pour aider au progrès individuel dans des conditions de sécurité.
- S'engager avec une intensité ciblée et persévérer dans l'effort pour envisager des progrès.
- Intégrer des conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie pour se construire un mode de vie sain et une pratique raisonnée.

b) - Epreuve ponctuelle (notée sur 20)

L'évaluation s'effectue à partir d'une activité choisie parmi une liste de trois activités nationales. Elle s'appuie sur un référentiel d'évaluation spécifique. La liste des activités et les référentiels sont publiés par voie de circulaire. Le choix de l'activité est opéré par le candidat lors de son inscription.